



Audience de La Glissoire au Ministère Jeudi 28 Juin à 17h00

Suite aux contacts pris avec le Cabinet du Ministre en charge des transports, La Glissoire est invitée à rencontrer le Directeur de cabinet du Ministre ce Jeudi 28 Juin à 17h00. Au Menu :

- place du fluvial dans les projets du gouvernement,
- Décret réglementant les procédures d'affrètement
- réforme des statuts de la CNBA
- Hygiène, sécurité et cadre de vie des navigants, services aux usagers.

Le nouveau cabinet mis en place très récemment a une écoute qui nous paraît devoir être comprise comme une volonté d'aller vers la prise en compte de notre réalité et de nos espoirs de voir la profession un peu mieux écoutée au plus haut niveau.

Après le 2^o tour des Législatives, on sait maintenant que le Président de La République et le Gouvernement disposent de TOUS LES MOYENS et de tous les appuis (parlement, Sénat, Régions, départements...) pour faire appliquer leurs choix fondamentaux.

Ils peuvent, s'ils le souhaitent sortir le transport fluvial du rôle de parent pauvre dans lequel il était cantonné jusqu'à ce jour : cela ne dépend que de leur volonté politique fondamentale.

Nous pensons que notre responsabilité syndicale est de leur dire ce que nous souhaitons, et nous allons en confiance faire part de nos réflexions et de nos propositions en espérant que cela permettra de mettre en place un travail constructif et suivi.

Le bureau de La Glissoire

Lu dans « INFO BATELLERIE »

Je voulais répondre à Frédéric Dewindt qui pose de bonnes questions sur Face Book : je crois que l'info sur la demande de La glissoire pour que la CNBA aide financièrement les syndicats ne lui a été transmise que partiellement. En effet, la demande est que les SYNDICATS et les ASSOCIATIONS qui se préoccupent de problèmes de la batellerie puissent bénéficier dans des conditions qui restent à définir d'une aide financière pour leur fonctionnement.

L'idée est simple : Si la CNBA a été créée, c'est grâce à l'action des syndicats qui avant 1984 se sont battus pour avoir un OUTIL DE DEFENSE ET D'AIDE A LA PROFESSION qui ait les moyens de fonctionner. Or, la CNBA ne peut pas (ou ne veut pas, ou n'a pas la compétence pour ...) s'occuper de tout. Il y a donc un certain nombre d'associations qui se sont constituées et qui donnent de leur temps et de leur argent pour faire avancer la cause commune. De la même façon, il y a besoin des syndicats qui agissent sur des points de défense de la profession auxquels ne pense pas forcément la CNBA.

Malheureusement, tous les syndicats qui existaient avant la création de la Chambre ont disparu, car leurs responsables se sont investis dans la CNBA. A la Glissoire, nous pensons qu'il est très important que l'action des syndicats puisse exister, car cela permet

d'exprimer des façons de voir différentes et de formuler des propositions nouvelles sur tel ou tel problème.

Les adhérents des associations et des syndicats doivent payer une cotisation qui vient s'ajouter à la taxe de la CNBA : de nombreux bateliers nous ont donc dit (à l'assemblée générale de La GLISSOIRE) que c'était anormal de payer deux fois, d'autant plus que le montant payé à la chambre est important.

L'idée de payer une cotisation syndicale ou une cotisation à une association est acceptée de tous les adhérents, mais dans la mesure où leur activité est aux services de tous, il leur apparaît normal que la CNBA apporte une contribution financière à l'élaboration d'un travail complémentaire à son action ou qu'elle ne veut pas faire. *Un exemple, avec les discussions en cours sur la mise en place de la filière fluviale : la CNBA ne veut pas y participer, mais elle est très contente d'être informée de ce qu'y s'y passe grâce à La Glissoire qui y participe sur ses fonds propres.*

Est t'il normal aussi que les administrateurs de La CNBA soient indemnisés à 135 Euros par jour de présence à la Chambre ou dans une réunion pendant que les délégués d'associations ou de syndicat y vont gratuitement ? Certes, on ne fait pas du syndicalisme pour gagner des sous, mais pour défendre sa profession. Mais y a-t-il une justification à cette différence de traitement ? D'autant plus que l'on pourrait citer nombre d'élus de la Chambre qui n'ont jamais apporté la moindre contribution hors d'une présence passive aux Conseils d'Administration.

Par exemple, La Glissoire demande à ce que les comptes rendus des CA soient publiés intégralement sur le site de la CNBA : cela permettrait à TOUS LES BATELIERS QUI VEULENT S'INFORMER de savoir qui a proposé, qui a étudié tel ou tel dossier. On s'apercevrait vite que les associations et les syndicats bénévoles sont souvent ceux qui font un travail important avec leurs faibles moyens.

De la même façon, La Glissoire demande à ce que chaque administrateur élu fasse un très court compte rendu de TOUTES LES REUNIONS AUXQUELLES IL PARTICIPE et que ce soit publié sur le site CNBA : ce sera en tous cas une proposition qui sera renouvelée par les élus issus de La glissoire aux élections en cours, car il nous semble normal que les élus qui sont indemnisés pour remplir leur mandat informent les ressortissants de la Chambre de ce qu'ils font et des positions qu'ils défendent.

Un exemple précis, c'est celui du Président qui siège au CA de VNF et n'a jamais écrit la moindre ligne sur les votes qu'il a exprimé dans cette mission : c'est anormal tout simplement.

Voilà résumé aussi précisément que possible les raisons de la demande de La glissoire : bien évidemment, cela mériterait un débat ! Malheureusement le débat au dernier CA de la CNBA s'est résumé à une intervention de Mr Bourven, Commissaire du gouvernement qui s'est opposé à l'idée et qui trouve même que la Glissoire ne devrait pas siéger au CA de la Chambre. Quelques administrateurs ont avancé l'idée que les marinières qui ne sont pas d'accord avec La Glissoire ou une association n'ont pas à apporter une contribution à son fonctionnement ! Il s'agit là d'une position dangereuse, car si on applique le même raisonnement au financement de la CNBA, il risquerait d'y avoir beaucoup de bateliers qui ne voudraient plus la financer ! La question en fait, c'est de savoir si notre argent est réservé à la Chambre ou si on paie pour développer notre capacité collective à innover et à agir.

En bref, la grande difficulté, c'est que dans l'état d'esprit de la Chambre aujourd'hui, toute proposition nouvelle est traitée de façon polémique : on est loin de la recherche et de la réflexion de fond sur l'avenir de la profession.

Jacques DELHAY

